

Privilège SSQ, la couverture santé adaptée à vos besoins

Une transition simple et sans tracas dans les 90 jours suivant la fin de votre assurance collective.

Voici le détail des couvertures offertes pour chaque type de protections ainsi que les remboursements auxquels ceux-ci vous donnent accès. Tous les montants indiqués sont des montants maximums admissibles et s'appliquent **par assuré et par année civile, à moins d'indication contraire**.

Couvertures	Protection de base	Protection classique	Protection enrichie
1. Hospitalisation (100 %, Max. 90 jours)	Chambre semi-privée	Chambre semi-privée	Chambre privée
2. Annulation de voyage (100 %) Couvre les frais d'annulation ou d'interruption d'un voyage à la suite d'une maladie subite et inattendue, d'un accident, d'un décès ou d'un sinistre.	5 000 \$ / voyage	5 000 \$ / voyage	5 000 \$ / voyage
3. Voyage avec assistance (100 %) Couvre les frais engagés en cas de maladie subite et inattendue ou d'accident survenant alors que vous vous trouvez à l'extérieur de la province	30 jours Max. 5M \$/voyage	30 jours Max. 5M \$/voyage Offert en option 180 jours de protection ¹	30 jours Max. 5M \$/voyage Offert en option 180 jours de protection ¹
4. Médicaments (65 %) Médicaments ne faisant pas partie de la liste des produits couverts par le régime public d'assurance médicaments (RGAM)	Non couvert	Non couvert	Max. remboursement 1 000 \$

Couvertures/Types de soins	Protection de base	Protection classique	Protection enrichie
	70 %	75 %	80 %
5. Psychologiques			
Conseiller en orientation, psychanalyste, psychologue, psychiatre, travailleur social	60 \$/consultation Max. remboursement 500 \$	65 \$/consultation Max. remboursement 500 \$	70 \$/consultation Max. remboursement 500 \$
6. Professionnels de la santé			
Acupuncteur / Max. 10 traitements	35 \$/traitement	40 \$/traitement	45 \$/traitement
Audiologiste, ergothérapeute, orthophoniste	Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités	65 \$/traitement	70 \$/traitement
Podiatre		35 \$/traitement	40 \$/traitement
Chiropraticien (radiographies) / Max. 2 radiographies	40 \$/radiographie	40 \$/radiographie	40 \$/radiographie

Couvertures/Types de soins		Protection de base	Protection classique	Protection enrichie
		70 %	75 %	80 %
6. Professionnels de la santé (suite)				
Chiropraticien	Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités	30 \$/traitement	35 \$/traitement	40 \$/traitement
Ostéopathe		45 \$/traitement	50 \$/traitement	55 \$/traitement
Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique		40 \$/traitement	45 \$/traitement	50 \$/traitement
Diététiste		25 \$/consultation Max. 10 consultations	35 \$/consultation Max. 10 consultations	40 \$/consultation Max. 20 consultations
Kinésithérapeute, massothérapeute, orthothérapeute		Non couvert	Non couvert	35 \$/traitement Max. 20 traitements
7. Appareils et chaussures orthopédiques				
Appareils orthopédiques		525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$	525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$	525 \$/paire Max. remboursement 1 000 \$
Chaussures orthopédiques / Max. 3 paires		200 \$/paire	750 \$/paire	1 000 \$/paire
8. Transport ambulancier				
Ambulance et transport ambulancier aérien ou par train		Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
9. Soins à domicile				
Soins infirmiers		60 \$/jour	60 \$/jour	60 \$/jour
Services d'aide à domicile		60 \$/jour	60 \$/jour	60 \$/jour
Frais de transport		30 \$/jour	30 \$/jour	30 \$/jour
Service de garde pour enfants		25 \$/jour	25 \$/jour	25 \$/jour
10. Autres soins				
Appareil auditif		750 \$/48 mois	750 \$/48 mois	750 \$/48 mois
Appareil d'assistance respiratoire, fauteuil roulant, lit d'hôpital		Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Appareils thérapeutiques, neurostimulateurs transcutanés, pompe à insuline et accessoires		Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Articles pour stomie		Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Bas de contention		Max. 3 paires	Max. 3 paires	Max. 3 paires
Chirurgie dentaire – accident aux dents naturelles		Non couvert	Max. remboursement 2 000 \$/accident	Max. remboursement 2 000 \$/accident
Chirurgie esthétique nécessaire à la suite d'un accident		Non couvert	Max. remboursement 5 000 \$/accident	Max. remboursement 5 000 \$/accident
Cure de désintoxication		Non couvert	80 \$/jour Max. remboursement 2 500 \$ à vie	80 \$/jour Max. remboursement 2 500 \$ à vie
Déplacement pour raison de santé		Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$	Max. remboursement 1 000 \$
Glucomètre		100 \$/60 mois	100 \$/36 mois	100 \$/36 mois
Injections sclérosantes		20 \$/traitement Max. remboursement 150 \$	20 \$/traitement Max. remboursement 150 \$	20 \$/traitement
Lentilles intraoculaires		Max. remboursement 1 000 \$ à vie	Max. remboursement 1 000 \$ à vie	Max. remboursement 1 000 \$ à vie
Maison de convalescence		60 \$/jour Max. 30 jours	60 \$/jour Max. 30 jours	Chambre semi-privée Max. 120 jours
Prothèse capillaire – chimiothérapie		Max. remboursement 300 \$ à vie	Max. remboursement 300 \$ à vie	Max. remboursement 300 \$ à vie

Couvertures/Types de soins	Protection de base	Protection classique	Protection enrichie
	70 %	75 %	80 %
10. Autres soins (suite)			
Prothèses mammaires, soutiens-gorges postopératoires	200 \$ à vie	200 \$ à vie	200 \$ à vie
Prothèses externes et membres artificiels	Max. remboursement 5 000 \$ à vie	Max. remboursement 5 000 \$ à vie	Max. remboursement 5 000 \$ à vie
Vaccins	200 \$	200 \$	200 \$
11. Analyses de laboratoire et techniques d'imagerie			
Analyses de laboratoire, radiographies, échographies, résonances magnétiques, électrocardiographies, tomodensitométries	Max. remboursement 500 \$	Max. remboursement 1 200 \$	Max. remboursement 1 500 \$
12. Soins de la vue			
Examen de la vue, lunettes, lentilles cornéennes, correction visuelle par laser	Non couvert	Offert en option Examen de la vue 50 \$/24 mois Autres frais 200 \$/24 mois	400 \$/24 mois

Notes : SSQ Assurance rembourse au pourcentage prévu les premiers 3 000 \$ de frais annuels admissibles par police d'assurance. Par la suite, SSQ Assurance rembourse 90 % de l'excédent, jusqu'à concurrence des autres maximums prévus pour les différents frais.

Couverture optionnelle

Couvertures optionnelles	Types de soins	% Remboursement
Soins dentaires ² Franchise 50 \$ Max. remboursement 1 000 \$ ³	Soins de base (examen périodique et nettoyage tous les 9 mois)	75 %
	Soins courants (restauration mineure, endodontie, parodontie, etc.)	75 %
	Restaurations majeures (prothèse amovible et pont fixe tous les 60 mois)	50 %

Aucune question médicale pour la mise en vigueur de votre police si vous adhérez dans les **90 jours** suivant la fin de votre assurance maladie collective.

Ne tardez pas!

 **Appelez votre représentant de l'équipe Privilège dès maintenant au 1 866 777-9788**

¹ Pour profiter de la protection de 180 jours en assurance voyage, vous devez être âgé de moins de 70 ans et présenter des preuves d'assurabilité au moment de la souscription à votre assurance. De plus, veuillez noter que les preuves d'assurabilité devront être présentées tous les 5 ans.

² Option offerte uniquement pour les protections classique et enrichie lors de la mise en vigueur de la police d'assurance maladie Privilège SSQ. Vous devez maintenir cette option pendant une période minimale de 24 mois. Des preuves d'assurabilité peuvent être demandées si vous ne déteniez pas la protection de soins dentaires dans votre ancien régime d'assurance collective.

³ Le remboursement maximal par année civile est réduit de moitié (500 \$) la première année lorsque vous souscrivez entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.

Veuillez noter que certaines conditions, restrictions, limitations et exclusions s'appliquent. Des changements peuvent être apportés sans préavis, et ces offres sont conditionnelles à l'acceptation par l'assureur. Le présent document a été rédigé aux fins d'information et n'a aucune valeur contractuelle. Ainsi, seuls les contrats d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique.

Dans le présent document, SSQ Assurance désigne SSQ, Société d'assurance-vie inc. De plus, l'utilisation du générique masculin désigne autant les femmes que les hommes et vise uniquement à alléger le texte.